

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

PARILEASE

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 128.753.280 euros

Siège social : 5, boulevard Haussmann – 75009 Paris

339 320 392 RCS Paris

Comptes annuels au 31 décembre 2025 approuvés par décisions de l'Associé unique en date du 19 juin 2026**I. – Bilan**

(En euros.)

N°	Actif	31/12/2025	31/12/2024
1	Caisse, banques centrales, CCP		
2	Effets publics et valeurs assimilées		
3	Créances sur les établissements de crédit		
	A vue	152 252 315,01	136 864 349,43
	Créances rattachées		
	A terme	7 281 238,99	6 975 914,48
4	Créances sur la clientèle		
	Créances commerciales	0,00	0,00
	Autres concours à la clientèle		
	Comptes ordinaires débiteurs		
5	Affacturage		
6	Obligations et autres titres à revenu fixe		
7	Obligations et autres titres à revenu variables		
8	Promotion immobilière		
9	Participations et activité de portefeuille	0,00	0,00
10	Parts dans les entreprises liées		
11	Crédit-bail et location avec option d'achat	619 252 431,96	642 960 493,97
12	Location simple	0,00	0,00
13	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
14	Immobilisations corporelles		
15	Capital souscrit non versé		
16	Actions propres		
17	Autres actifs	1 778 118,87	16 911 072,89
18	Comptes de régularisation	2 604 033,94	9 973 886,32
	Total de l'actif	783 168 138,77	813 685 717,09

N°	Passif	31/12/2025	31/12/2024
1	Caisse, banques centrales, CCP		
2	Dettes envers les établissements de crédit		
	A vue		
	A terme	136 117 895,21	180 972 008,03
3	Comptes créditeurs de la clientèle		
	Comptes d'épargne à régime spécial		
	A vue		
	A terme		
	Autres dettes		
	A vue		
	A terme	61 687,56	61 687,56
4	Dettes représentées par un titre		
	Bons de caisse		
	Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		
	Emprunts obligataires		
	Autres dettes représentées par un titre		
5	Autres passifs	222 476 073,97	230 443 395,82
6	Comptes de régularisation	33 342 794,94	25 023 661,90
7	Provisions	23 787 302,07	21 126 725,21

8	Subventions d'investissement		
9	Dépôts de garantie à caractère mutuel		
10	Fonds pour risques bancaires généraux		
11	Dettes subordonnées		
12	Capital souscrit	128 753 280,00	128 753 280,00
13	Primes d'émission	156 744 445,20	156 744 445,20
14	Réserves	4,57	4,57
15	Ecart de réévaluation		
16	Provisions réglementées	264 926 264,78	250 598 900,48
17	Report à nouveau (+/-)	-180 038 391,68	-193 603 280,84
18	Résultat de l'exercice (+/-)	-3 003 217,85	13 564 889,16
	Total du passif	783 168 138,77	813 685 717,09

N°	Hors-bilan	31/12/2025	31/12/2024
	1° Engagements donnés		
	Engagements de financement		
1	Engagements en faveur d'établissement de crédit		
2	Engagements en faveur de la clientèle	4 185 274,50	12 747 010,53
	Engagements de garantie		
3	Engagements d'ordre d'établissements de crédit		
4	Engagements d'ordre de la clientèle – autres garanties		
	Engagements sur titres		
5	Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
6	Autres engagements donnés		
	2° Engagements reçus		
	Engagement de financement		
7	Engagements reçus d'établissements de crédit	30 000 000,00	30 000 000,00
	Engagement de garantie		
8	Engagements reçus d'établissements de crédit	1 984 793,52	2 280 319,00
9	Engagements reçus de la clientèle	253 276 060,53	174 708 621,47
	Engagements sur titres		
11	Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
12	Autres engagements reçus		

Détail du bilan au 31 décembre 2025

Actif	
Caisse, banques centrales, CCP	
Créances sur les établissements de crédit	
- Compte ordinaire	152 252 315,01
- Créances rattachées compte ordinaire	0,00
- Comptes à terme	7 281 238,99
	159 533 554,00
Créances sur la clientèle	
- Créances Commerciales	0,00
- Autres concours à la clientèle	0,00
- Comptes ordinaires débiteurs	0,00
	0,00
Participation et autres titres détenus	
- Autres titres de participations	0,00
	0,00
Crédit-bail et location avec option d'achat	
- Opérations de crédit-bail mobilier	779 105 634,68
- Opérations de crédit-bail immobilier	152 353 535,95
- Opérations de crédit-bail sur actif corporel	46 140 000,00
- Opérations de crédit-bail mobilier - immobilisations en cours	0,00
- Opérations de crédit-bail immobilier - immobilisations en cours	12 322 575,78

- Créances rattachées sur opérations de crédit-bail mobilier	22 998 117,22
- Créances rattachées douteuses sur opérations de crédit-bail mobilier	0,00
- Amortissements des opérations de crédit-bail	-393 667 431,67
- Immobilisations temporairement non louées	0,00
- Amortissements des ITNL	0,00
- Provision pour dépréciation immobilisations	0,00
	619 252 431,96
Location simple	0,00
- Immobilisations	0,00
- Amortissements	0,00
	0,00
- Créances rattachées location simple	0,00
	0,00
Immobilisations corporelles	
- Immobilisations corporelles hors exploitation	0,00
- Provision pour dépréciation immobilisations corporelle hors exploitation	0,00
- Amortissements des immobilisations corporelles	0,00
	0,00
Autres actifs	
- Dépôts et cautions versés	0,00
- Divers	1 778 118,87
	1 778 118,87
Immobilisations incorporelles	
- Immobilisation d'exploitation	0,00
	0,00
Comptes de régularisation	
- Ecart de conversion actif	43 526,44
- Produit à recevoir Divers	2 560 507,50
- Charges constatées d'avance Assurance	0,00
- Frais d'émission d'emprunt	0,00
- Indemnités assurance	0,00
	2 604 033,94
Total de l'actif	783 168 138,77

Passif	
Caisse, banques centrales, CCP	
- Compte ordinaire	
Dettes envers les établissements de crédit	
- Refinancement à terme	83 819 402,43
- Refinancement BNP PARIBAS devises	51 790 767,66
- Intérêts courus non échus	507 725,12
Dont Intérêts échus non payés CHB	0,00
	136 117 895,21
Comptes créditeurs de la clientèle	
- Dettes envers la clientèle	61 687,56
- Dettes rattachées	0,00
	61 687,56
Autres passifs	
- T.V.A. collectée/à payer	125 827,20
- Etat - charge à payer	510 416,00
- Dépôts de garanties	217 780 172,07
- Dettes/Ratt fournisseurs divers	4 059 658,70
- Dettes fournisseur CBM	0,00
- Charges à payer	0,00
- Autres créditeurs divers	0,00
- Autres impôts - taxes	0,00
	222 476 073,97
Comptes de régularisation	

- Charges à payer Swaps	2 430 713,40
- Loyers constatés d'avance	1 276 426,55
- Ecart de conversion passif	28 217 210,69
- Produits constatés d'avance sur livraison	1 418 444,30
- Résultat en attente d'affectation	0,00
	33 342 794,94
Provision pour risques et charges	23 787 302,07
Capital souscrit	128 753 280,00
Primes d'émission	156 744 445,20
Reserves	4,57
Provisions réglementées	264 926 264,78
Report à nouveau (+/-)	-180 038 391,68
Résultat de l'exercice (+/-)	-3 003 217,85
Total du passif	783 168 138,77

II. – Compte de résultat

N°	(En euros.)	31/12/2025	31/12/2024
	Produits et charges d'exploitation bancaire		
1	+ Intérêts et produits assimilés	3 467 296,57	7 148 557,99
2	- Intérêts et charges assimilées	-15 515 326,92	-18 231 957,51
3	+ Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat	82 289 236,16	73 411 641,57
4	- Charges sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat	-56 193 992,47	-46 585 640,79
5	+ Produits sur opérations de location simple	0,00	
6	- Charges sur opérations de location simple	0,00	
7	+ Revenus des titres à revenu variable		
8	+ Commissions (Produits)	0,00	
9	- Commissions (Charges)	-1 453,99	-111 872,21
10	+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3 481 611,79	4 083 432,47
11	+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0,00	
12	+ Autres produits d'exploitation bancaire	0,00	0,00
13	- Autres charges d'exploitation bancaire	-245 591,17	-311 467,03
14	Produit net bancaire	17 281 781,62	19 402 694,49
15	- Charges générales d'exploitation	-540 840,31	-252 530,51
16	- Dotations aux provisions pour risques et charges	-2 660 576,86	-2 523 619,31
17	Résultat brut d'exploitation	14 080 364,45	16 626 544,67
18	- Coût du risque	0,00	
19	Résultat d'exploitation	14 080 364,45	16 626 544,67
20	+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,00	0,00
21	Résultat courant avant impôt	14 080 364,45	16 626 544,67
22	+/- Résultat exceptionnel	-4 367,00	0,00
23	- Impôt sur les bénéfices	-2 751 851,00	-1 676 888,00
24	+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	-14 327 364,30	-1 384 767,51
25	Résultat net	-3 003 217,85	13 564 889,16

Détail du compte de résultat au 31 décembre 2025

Produits et charges d'exploitation bancaire	
+ Intérêts et produits assimilés	
- Intérêts compte courant	3 161 972,06
- Intérêt compte à terme	305 324,51
- Intérêt sur crédit de trésorerie	0,00
- Produits divers d'intérêts	0,00
	3 467 296,57

- Intérêts et charges assimilées	
- Intérêts sur comptes et emprunts à terme	-4 151 113,95
- Intérêts sur comptes créditeurs à terme	-11 364 212,97
- Intérêts sur comptes ordinaires	0,00
- Charges diverses d'intérêts	0,00
- Charges sur engagements de financement reçus d'établissement de crédit	0,00
	-15 515 326,92
+ Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat	
- Loyers crédit-bail	82 179 927,87
- +Values de cession sur immobilisations en CB	1 771,96
- Autres produits sur opérations de crédit-bail et opérations assimilées	107 536,33
	82 289 236,16
- Charges sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat	
- Dotations aux amortissements crédit-bail	-55 480 039,19
- Moins-values de cession sur immo	0,00
- Provision pour dépréciation	0,00
- Autres charges	-713 953,28
	-56 193 992,47
+ Produits sur opérations de location simple	
- Loyers location simple	0,00
- Plus-value sur cession d'immo LS	0,00
	0,00
- Charges sur opérations de location simple	
- Dotations aux amortissements location simple	0,00
	0,00
- Commissions (Produits)	
- Commissions sur charges sur opération avec la clientèle	0,00
- Autres charges sur prestations de services financiers	0,00
	0,00
- Commissions (charges)	
- Commissions sur charges sur opération avec la clientèle	0,00
- Autres charges sur prestations de services financiers	-1 453,99
	-1 453,99
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	
- Gains de changes	3 348 412,12
- Pertes de changes	-793 931,02
- Produits sur Swaps	5 768 747,08
- Charges sur Swaps	-4 841 616,39
	3 481 611,79
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement assimilés	
- Plus-value de cessions sur immobilisations financières	0,00
	0,00
+ Autres produits d'exploitation bancaire	
- Charges refacturées	0,00
- Taxes refacturées	0,00
- Produits divers	0,00
- Produits refact	0,00
- Autres produits	0,00
	0,00
- Autres charges d'exploitation bancaire	
- Autres charges diverses d'exploitation bancaire	-245 589,52
	-245 589,52
- Charges générales d'exploitation	
- CET	-56 251,00
- C3S	-106 690,00
- Taxes Foncières	-1 055 919,00
- Taxe sur les bureaux	0,00
- Charges refacturables	0,00

- Refacturation charges exploitation	-116 713,49
- Honoraires CAC	-30 435,61
- Honoraires comptables	-106 000,00
- Honoraires juridiques	-103 934,21
- Honoraires divers	0,00
- Assurance CHC	0,00
- Cotisation	-20 816,00
- Frais de certificat	0,00
- Cotisation de fonds de garantie	0,00
- Dépenses publicitaires	0,00
- Frais de transport	0,00
- Divers	0,00
- Produits refacturés (taxes)	1 055 919,00
	-540 840,31
- Dotations aux provisions pour risques et fiscales	
- Dotations aux provisions risques et charges	-2 660 576,86
- Reprise de provisions risques et charges	0,00
	-2 660 576,86
- Dotations Reprises aux amortissements et dépréciations immos incorporelles et corporelles	
- Dotations aux déprec. Et provision immos corp	0,00
- Reprises aux provisions dépréciation actif	0,00
	0,00
Coût du risque	0,00
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,00
+/- Résultat exceptionnel	
- Produits exceptionnels	0,00
- Charges exceptionnelles	-4 367,00
	-4 367,00
+/- Dotations Reprises de FRBG et provisions règlementées	
- Dotations pour provisions règlementées	-20 072 711,03
- Reprise de provisions règlementées	5 745 346,73
- Récupération sur créances amorties	0,00
	-14 327 364,30
- Impôt sur les bénéfices	
- IS	-2 751 851,00
	-2 751 851,00
+/- Resultat de l'exercice	-3 003 217,85

III. – Annexe aux comptes sociaux

I. – Faits marquants

1. – Livraison d'actifs en 2025

Dossier Solvay Chemicals :

La livraison du Wood-boiler n°2 financé à hauteur de 88,5M EUR est intervenue au 20/01/2025. Des factures semestrielles de loyers de crédit-bail d'un montant de 4,5M EUR seront envoyées au client durant 11,5 années.

Dossier GXO Logistics Services Germany GmbH (Equipment A) :

La livraison de l'entrepôt (equipment A) au client GXO Logistics Services Germany GmbH est intervenue au 03/07/2025. Des factures trimestrielles de loyers de crédit-bail seront envoyées au client durant 15 années.

2. – Nouveaux contrats de crédits-baux en 2025

Dossier GXO Logistics Services Germany GmbH (Equipment B) :

Le 26/12/2025, PARILEASE a conclu un deuxième contrat de crédit-bail mobilier avec le client GXO Logistics Services Germany. Ce contrat prévoit le financement d'un entrepôt (equipment B) via les fonds propres de PARILEASE pour un montant total de 7,5M EUR.

Pour ce financement, PARILEASE effectue directement le règlement des factures fournisseurs. Au 31/12/2025, PARILEASE a financé la somme de 3,3M EUR sur le total des 7,5M EUR.

Durant la période de financement (26/12/2025 au 30/04/2026), le montant des paiements fournisseurs sera comptabilisé en immobilisation en cours. Des factures de pré-loyers comptabilisées en résultat seront transmises par PARILEASE à GXO (Interest, VAT Funding Cost, Commitment Fees).

A partir du 30/04/2026, le client devra rembourser le financement des équipements par PARILEASE sous forme de loyers trimestriels pendant une durée de 11 ans conformément au contrat de crédit-bail.

A l'échéance du bail, GXO bénéficiera d'une option d'achat de 1 % sur le prix d'achat HT.

Dossier Valéo eAutomotive Hungary :

A partir du 01/07/2025, PARILEASE a financé via ses fonds propres les équipements (On-Board Chargers de voitures électriques). A ce titre, PARILEASE règle les factures reçues directement des fournisseurs. Le montant total de ce financement sera de 13 M EUR HT. Au 31/12/2025, les paiements fournisseurs s'élèvent à 3,1 M EUR HT.

Durant la période de financement (du 01/07/2025 au 30/06/2027), le montant des paiements fournisseurs sera comptabilisé en immobilisation en cours. Les factures de pré-loyers seront transmises par PARILEASE à Valeo eAutomotive Hungary KFT (Interest, VAT Funding Cost, Commitment Fees) puis comptabilisées en résultat.

Du 30/06/2027 au 30/06/2031, le client devra rembourser PARILEASE les équipements sous forme de loyers trimestriels conformément au contrat de crédit-bail.

A l'échéance du bail, Valeo eAutomotive Hungary KFT bénéficiera d'une option d'achat de 1 % sur le prix d'achat HT.

Dossier Valéo Schalter und Sensoren Germany :

Les mécanismes de financement et de comptabilisation sont identiques à ceux de Valeo eAutomotive Hungary. Le montant total de ce financement est de 15 M EUR HT. Au 31/12/2025, les paiements fournisseurs s'élèvent à 5,9 M EUR HT.

Le bien financé, « Advanced Driver Assistance Systems (ADAS) » est une technologie intégrée aux véhicules permettant aux conducteurs de prévenir les accidents, faciliter la conduite, augmenter la vigilance.

3. – Sortie intervenue au cours de l'exercice 2025

Le client Danfoss a exercé son option d'achat pour l'acquisition de l'équipement industriel au terme de l'opération (23/10/2025). La cession a généré dans les comptes un produit de cession quasi-nul (1,7K EUR).

II. – Principes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les comptes de la Société PARILEASE ont été établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux Banques et aux Sociétés Financières, telles qu'elles sont prévues, en particulier par les règlements suivants :

- ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 et les règlements l'ayant modifié depuis cette date, notamment le règlement 2023-03 du 7 juillet 2023 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 (sans impact sur l'exercice).
- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et les règlements l'ayant modifié depuis cette date, dont les règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 (sans impact sur l'exercice)

Le compte de résultat au 31 décembre 2025 et les notes aux États Financiers afférentes présentent une information comparative au 31 décembre 2024.

Ce règlement s'applique notamment à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transactions à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

PARILEASE est spécialisée dans le financement de matériels en crédit-bail et en location longue durée, ainsi que de biens immobiliers.

A ce titre, au plan de la réglementation, elle est assujettie à une comptabilité dite "sociale" et est dotée, au plan interne, d'une comptabilité dite "financière" dans laquelle le rôle de prêteur est prédominant. Les opérations sont alors traitées comme étant des encours de crédit.

La présente "annexe" se réfère aux comptes sociaux et donne des éléments significatifs de l'activité de crédit-bail et de location issue de la comptabilité financière.

1. – Immobilisations : opérations de crédit-bail et opérations de location de longue durée

Valeur brute :

Les matériels donnés en crédit-bail ou en location de longue durée sont comptabilisés en immobilisations à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les établissements de crédit-bail conservent par ailleurs la possibilité de pratiquer les amortissements exceptionnels ou dégressifs autorisés par la législation fiscale. L'excédent dérogatoire sur l'amortissement économique est comptabilisé dans le poste « provisions réglementées ».

Conformément à l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 explicitant les dispositions de l'avis n°2004-15, les dispositions du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ne s'appliquent pas aux opérations de crédit-bail. Cet avis précise que les entités bailleuses n'ont pas à procéder à une ventilation par composants des biens loués si elles ne sont pas responsables des remplacements des éléments composant ces biens, ce qui est le cas ici.

Durées d'amortissement

Les matériels donnés en location sont amortis linéairement sur la durée d'usage des biens. Le cumul des amortissements constatés à la clôture de chaque exercice se situe entre :

- le minimum linéaire (en vertu des dispositions de l'article 39-B du CGI) d'une part ;
- et la limite de dégressivité admise d'autre part (en vertu des dispositions de l'article 39-A du CGI).

Les durées d'usage retenues sont les suivantes :

- Terrains : non amortissables ;
- Bâtiments : entre 11 et 12 années ;
- Equipements industriels : entre 11 et 13 ans ;
- Matériel roulant : 18 ans ;
- Avions entre 12 et 13 ans.

2. – Traitement du risque de crédit

En matière d'opérations de crédit-bail, le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques du groupe BNP PARIBAS.

Conformément aux dispositions de l'article 2221-1 du règlement n°2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles :

- Il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements ;
- Les contrats présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ou plus de six mois en matière de crédit-bail immobilier ;
- Les contrats faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Sont considérées comme douteuses compromises :

- Les créances pour lesquelles la résiliation du contrat de crédit-bail ou de location a été prononcée ;
- Les créances classées en douteux depuis plus d'un an.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un contrat de crédit-bail ou de location devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Au compte de résultat, conformément aux dispositions l'ANC n°2014-07, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont inscrites dans la rubrique « Produits sur opérations de crédit-bail ». Il en est de même pour les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur des créances dépréciées ou à la reprise de l'effet d'actualisation.

Les intérêts compris dans les échéances de loyers de crédit-bail ou de location déclassés en douteux font l'objet d'une dépréciation égale à 100 %.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025, PARILEASE ne porte :

- aucun encours restructuré
- aucun encours douteux ;
- aucun encours douteux compromis.

3. – Résultat financier sur opérations de crédit-bail et de location longue durée

Le résultat financier d'une opération de crédit-bail ou de location de longue durée s'obtient en substituant un amortissement financier à l'amortissement constaté en comptabilité, calculé selon les règles fiscales généralement admises. L'excédent de dotation comptable par rapport aux amortissements financiers constitue un prélèvement sur les résultats entraînant en contrepartie la création d'une réserve non apparente qualifiée de "réserve latente".

4. – Instruments financiers

Les opérations sur instruments financiers à terme sont constituées de contrats d'échange de taux d'intérêt. Elles sont engagées en vue de couvrir les effets de fluctuation de taux d'intérêt. En application de l'ANC 2014-07 du Comité de la Réglementation Bancaire, elles sont classées dans la catégorie des opérations visant à couvrir de manière identifiée dès l'origine le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont enregistrés en résultat de manière identique aux produits et charges de l'élément couvert.

5. – Opérations en devises

Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone Euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises hors zone Euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion ».

En cas de perte latente de change, aucune provision pour risque n'est constatée ; ces créances et dettes en devises ayant pour contrepartie des immobilisations corporelles acquises et données en location dans cette même devise. Les flux futurs de loyers sont toujours suffisants pour couvrir ces créances et dettes en devises, ainsi que les intérêts afférents.

6. – Dépôts de garantie

Les dépôts de garantie, versements effectués par les crédit-preneurs à la signature des contrats de crédit-bail, en garantie de l'exécution complète de leurs obligations, correspondent à l'excédent du prix d'acquisition du bien sur le total des financements par prêt et apport en fonds propres de la société.

Les dépôts de garantie sont comptabilisés en euros et augmentés à chaque échéance d'un intérêt au taux du dépôt conformément à l'échéancier présenté en annexe de chaque contrat de crédit-bail.

Les dépôts de garantie en devises figurant au bilan pour leur contre-valeur en euro font l'objet d'un écart de conversion, résultant de leur actualisation au taux de clôture.

7. – Créances et dettes rattachées

Les créances rattachées aux opérations de crédit-bail correspondent aux loyers échus non encaissés à la clôture et aux loyers courus non échus.

Les loyers facturés et non encore réglés par les preneurs à la date de clôture sont comptabilisés en créance clients pour leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation individuelle dès lors qu'il existe un risque de non-recouvrement avéré. Les loyers courus à la date de clôture, correspondant à la quote-part rattachable à l'exercice mais non encore échus, sont comptabilisés en produit recevoir. Pour les contrats en devises, les loyers courus non échus figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

III. – Notes sur le bilan

1. – Opérations de crédit-bail et assimilés

(En euros.)	2025	2024
Etat des immobilisations		
- Immobilisations au début de l'exercice	825 667 700,26	834 827 700,26
- Acquisition de l'exercice	169 456 678,24	0,00
- Ajustements		
- Sorties d'actifs	17 525 207,87	9 160 000,00
- Immobilisations en fin d'exercice (1)	977 599 170,63	825 667 700,26
Etats des amortissements		
- Amortissements au début de l'exercice	355 537 348,19	315 516 124,88
- Amortissements de l'exercice	55 480 039,19	46 139 315,40
- Reprises d'amortissements sur les cessions	17 349 955,71	6 118 092,09
- Ajustements changement de méthodes		

- Amortissements en fin d'exercice (2)	393 667 431,67	355 537 348,19
Immobilisations en valeurs nettes		
- Immobilisations nettes (1) - (2) = (3)	583 931 738,96	470 130 352,07
- Immobilisations en cours (4)	12 322 575,78	153 830 514,14
- Immobilisations totales en valeur nette (3) + (4)	596 254 314,74	623 960 866,21
Créances rattachées	22 998 117,22	18 999 627,76
Total crédit-bail et opérations assimilées	619 252 431,96	642 960 493,97

2. – Créances et dettes (En euros.)

Créances	Montant brut	- 3 mois	+ 3 mois - 1 an	+1 an-5 ans	+ 5 ans
Etablissements de crédit	159 533 554,00	152 252 315,01	7 281 238,99	0,00	0,00
Créances rattachées de crédit-bail et de location simple	22 998 117,22	22 998 117,22	0,00	0,00	0,00
Créances sur la clientèle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Débiteurs divers	1 778 118,87	1 778 118,87	0,00	0,00	0,00
	184 309 790,09	177 028 551,10	7 281 238,99	0,00	0,00

Dettes	Montant brut	- 3 mois	+ 3 mois - 1 an	+1 an-5 ans	+ 5 ans
Etablissements de crédit	136 117 895,09	8 275 758,01	17 975 398,46	94 992 841,19	14 873 897,55
Comptes créditeurs de la clientèle	61 687,56	61 687,56	0,00	0,00	0,00
Créditeurs divers	222 476 073,97	4 695 901,90	2 990 000,00	0,00	214 790 172,07
Comptes de régularisation	33 342 794,94	30 647 924,09	2 694 870,85	0,00	0,00
	391 998 451,68	43 681 271,56	23 660 269,31	94 992 841,19	229 664 069,62

Il n'y a pas eu de souscription d'emprunt au cours de l'exercice clos au 31/12/2025. Le montant des remboursements d'emprunts effectués au cours de l'exercice est de 44 550 786,92 EUR.

Créances rattachées de crédit-bail et de location simple (En euros.)

- Locataires crédit-bail	8 845 602,35
- Loyers à recevoir crédit-bail	5 835 896,84
- Loyers à recevoir crédit-bail usufuit	3 033 894,26
- Loyers à recevoir crédit-bail immobilier	0,00
- Produits à recevoir	5 282 723,77
- Loyers à recevoir taxes refacturées	0,00
- Locataires location simple	0,00
	22 998 117,22

Débiteurs divers (En euros.)

Autres actifs	Valeur à l'ouverture 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture 31/12/2025
Débiteurs divers	16 911 072,89	314 066,24	15 447 020,26	1 778 118,87
Total	16 911 072,89	314 066,24	15 447 020,26	1 778 118,87

PARILEASE a déboursé sur le dossier GXO Logistics Services Germany GmbH la somme de TTC 96,20 M EUR pour la construction d'un entrepôt (HT 80,8M EUR + TVA allemande 15,4M EUR). Le montant de TVA a été remboursé à PARILEASE par l'administration fiscale allemande au cours du Q1 2025.

Détail des débiteurs divers au 31/12/2025 :

Compte	
- TVA déductible	168 826,65

- Crédit de TVA	575 507,15
- Créances Etat	7 536,00
- Créances d'IS	1 026 249,07
- Autres Impôts et taxes	0,00
	1 778 118,87

Créditeurs divers (En euros.)

Autres passifs	Valeur à l'ouverture 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture 31/12/2025
Créditeurs divers	230 443 395,82	2 385 437,90	10 352 759,75	222 476 073,97
Total	230 443 395,82	2 385 437,90	10 352 759,75	222 476 073,97

Détail des créditeurs divers au 31/12/2025 :

- T.V.A. collectée	125 827,20
- Dépôts de garanties	217 780 172,07
- Dettes/Ratt fournisseurs divers	4 059 658,70
- Autres impôts et taxes	510 416,00
- Etat - Charges à payer	0,00
- Créditeurs divers	0,00
	222 476 073,97

Comptes de régularisation (En euros.)

Comptes de régularisation	Valeur à l'ouverture 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture 31/12/2025
Actifs	9 973 886,32	1 181 176,52	8 551 028,90	2 604 033,94
Passifs	25 023 661,90	10 364 542,75	2 045 409,71	33 342 794,94

Détail des comptes de régularisation actif au 31/12/2025 :

- Ecart de conversion	43 526,44
- Produits à recevoir	2 560 507,50
	2 604 033,94

Détail des comptes de régularisation passif au 31/12/2025 :

- Charges à payer sur swap	2 430 713,40
- Loyers constatés d'avance	1 276 426,55
- Ecart de conversion	28 217 210,69
- PCA livraison	1 418 444,30
- Charges à payer	0,00
	33 342 794,94

3. – Postes concernés par les entreprises liées (En euros.)

	Total	- 3 mois	+3 mois - 1 an	+1 an-5 ans	+ 5 ans
Etablissements de crédit :					
Comptes ordinaires	152 252 315,01	152 252 315,01	0,00	0,00	0,00

Actif à terme	7 281 238,99	0,00	7 281 238,99	0,00	0,00
Actif ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif à terme	58 450 655,23	3 360 751,22	8 973 347,20	36 882 771,21	9 233 785,60
Passif ICNE	384 870,69	384 870,69	0,00	0,00	0,00
Comptes de régularisation :					
Actif	2 324 417,36	2 324 417,36	0,00	0,00	0,00
Passif	2 430 713,40	2 430 713,40	0,00	0,00	0,00

4. – Intérêts courus non échus (En euros.) |

Actif :		
Créances rattachées compte ordinaire :		0,00
Produit à recevoir sur swap :		2 324 417,36
Total actif :		2 324 417,36
Passif :		
Créances rattachées envers les établissements de crédit :		507 725,12
Charges à payer sur swaps :		2 430 713,40
Total passif :		2 938 438,52

5. – Capitaux propres (En euros.)

Le Capital Social de PARILEASE s'élève à 128 753 280 EUR soit 8 583 552 parts détenues par BNP PARIBAS, d'une valeur nominale de 15 EUR chacune.

L'évolution de la situation nette de l'exercice 2025 est résumée dans le tableau de variation ci-dessous :

	Stock à l'ouverture au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Stock à la clôture au 31/12/2025
- Capital	128 753 280,00			128 753 280,00
- Prime d'émission	156 744 445,20			156 744 445,20
- Autres réserves	4,57			4,57
- Report à nouveau	-193 603 280,84		13 564 889,16	-180 038 391,68
- Provisions réglementées	250 598 900,48	20 072 711,03	-5 745 346,73	264 926 264,78
- Résultat de l'exercice	13 564 889,16	-3 003 217,85	-13 564 889,16	-3 003 217,85
Capitaux propres	356 058 238,57	17 069 493,18	-5 745 346,73	367 382 385,02

6. – Ecart de conversion

Au cours de l'exercice, les contrats signés en devises ont engendré un écart de conversions actif de 43 526,44 EUR et un écart de conversion passif de 28 217 210,69 EUR.

7. – Dépôts de garantie

Les dépôts de garanties, s'élevant à 228 132 931,82 EUR au 31/12/2024, sont enregistrés pour un montant global de 217 780 172,07 EUR au 31/12/2025 et répartis entre six contreparties.

8. – Provisions

8.1. – Provisions réglementées

Les provisions réglementées (amortissements dérogatoires) au 31 décembre 2025 s'élèvent à 264 926 264,78 EUR.

8.2. – Provisions pour risque et charges (En euros.)

	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Provision Lutèce	21 126 725,21	2 636 893,86	0,00	23 763 619,07
Provision Evian	0,00	0,00	0,00	0,00

Provisions pour risques et charges	21 126 725,21	2 636 893,86	0,00	23 763 619,07
Provision pour risque fiscal	0,00	23 683,00	0,00	23 863,00

En application de l'article 39-1 du code général des impôts, une provision est comptabilisée dans les livres de PARILEASE. Cette provision est relative à l'échelonnement de la perte comptable que l'entité constatera au moment de la levée de l'option d'achat de l'immobilisation par le crédit-preneur. Le montant de cette provision correspond à l'écart entre la valeur nette comptable de l'immobilisation et le prix contractuel d'exercice de l'option.

IV. – Notes sur le compte de résultat

1. – Résultats de cessions

L'immobilisation (équipement industriel) Danfoss (ex Eaton) a été cédée au 23/10/2025. Cette cession a généré une plus-value de 1 771,96 EUR.

Les plus-values comptables n'ont pas d'impact significatif sur le résultat financier de la société, parce qu'elles sont neutralisées par une variation de la réserve latente d'un montant quasiment inverse.

2. – Projet d'affectation du résultat comptable (En euros.)

Résultat comptable net de l'exercice :	-3 003 217,85
Report à nouveau :	-180 038 391,68
Report à nouveau après affectation :	-183 041 609,53

3. – Le résultat financier est déterminé de la façon suivante (En euros.)

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat comptable	-3 003 217,85	13 564 889,16
Dotation de l'exercice à la réserve latente	10 418 649,34	-359 636,21
Résultat financier	7 415 431,49	13 205 252,95

4. – La réserve latente est déterminée de la façon suivante (En euros.)

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Réserve latente en début d'exercice	283 962 574,24	284 322 210,44	274 975 854,73
Dotation de l'exercice	10 418 649,34	-359 636,21	9 346 355,71
Dotation exceptionnelle de l'exercice			
Reprise de l'exercice			
Ajustement			
Réserve latente en fin d'exercice	294 381 223,57	283 962 574,23	284 322 210,44

V. – Hors bilan

1. – Cautions et avals, garanties et contre garanties, autres engagements reçus ou donnés (En euros.)

	2025	2024
- Engagements donnés		
Engagements de financement	4 185 274,50	12 747 010,53
Engagements de garantie		
Engagements en faveur de la clientèle		
- Engagements reçus		
Engagements de garantie (*)	255 260 854,05	176 988 940,47
Engagements de financement	30 000 000,00	30 000 000,00

(*) La garantie de 500M EUR a été prolongée le 20/11/2024 mais sans aucune limitation de montant.

2. – Instruments financiers à terme (En euros.)

Le montant des engagements sur instruments financiers à terme, opérations fermes de couverture et de gré à gré, est composé de contrats d'échange de taux d'intérêts et de change afin de gérer au mieux le risque.

	2025		2024	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Opérations de couverture :				
Swaps de taux d'intérêt macro-couverture	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de change micro-couverture	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de taux d'intérêt micro-couverture	220 497 295,41	-8 925 868,00	126 787 593,69	-8 577 019,00

Le détail des swaps de taux d'intérêt est le suivant :

Dossier	Montant	Période	Taux fixe en %	Marges-en%	Référence Taux var.
LUTECE	6 595 295,20	11/12/2012 au 11/12/2026	1,7500	0,2000	EURIBOR 6 mois / EONIA
SOLVAY I	48 037 391,88	20/08/2021 au 05/04/2034	1,4927	1,1000/0,1780	EURIBOR 6M/ESTR
SOLVAY II	85 226 113,14	20/01/2025 au 27/07/2036	1,6320	0,1920	EURIBOR 6M/ESTR
GXO	80 638 495,19	03/07/2025 au 31/05/2039	2,6200	0,1220	EURIBOR 3M/ESTR
EUR	220 497 295,41				

VI. – Effectif de la société

PARILEASE n'emploie aucun salarié au 31/12/2025.

VII. – Impôts sur les sociétés

PARILEASE a opté, à compter du 1 janvier 2000 pour l'assujettissement de ses résultats à l'impôt sur les sociétés dans l'intégration fiscale de la S.A. BNP PARIBAS.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, PARILEASE comptabilise dans ses comptes une charge d'impôt sur les sociétés analogue à celle qu'elle aurait constaté si elle n'était pas membre d'un groupe fiscal intégré.

VIII. – Autres informations

Identité de la société consolidante

Les comptes de la société PARILEASE sont inclus par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

BNP PARIBAS

S.A. au capital de 2 261 621 342 EUR au 31/12/2025

Siège social : 16, boulevard des Italiens-75009 PARIS

RCS PARIS : 662 042 449

IX. – Conventions conclues avec le Groupe B.N.P. PARIBAS

1. – Refinancement trésorerie

La Banque assure de manière systématique le refinancement des besoins en trésorerie de PARILEASE.

Devises	Montant en €	Départ	Echéance	Taux
	1 921 081,54	03/03/2006	31/12/2030	EONIA +1 %
	2 082 361,26	20/12/2006	30/06/2031	EONIA +1 %
	1 921 315,81	04/05/2006	31/12/2030	EONIA +1 %
	1 921 392,28	24/05/2006	31/12/2030	EONIA +1 %
	1 921 449,92	08/06/2006	31/12/2030	EONIA +1 %

EUR	1 921 500,04	21/06/2006	31/12/2030	EONIA +1 %
	2 081 691,35	05/07/2006	30/06/2031	EONIA +1 %
	2 081 718,61	12/07/2006	30/06/2031	EONIA +1 %
	2 081 773,38	26/07/2006	30/06/2031	EONIA +1 %
	2 081 946,85	08/09/2006	30/06/2031	EONIA +1 %
	2 082 022,42	27/09/2006	30/06/2031	EONIA +1 %
	2 082 078,30	11/10/2006	30/06/2031	EONIA +1 %
	2 082 110,37	19/10/2006	30/06/2031	EONIA +1 %
	2 082 308,29	07/12/2006	30/06/2031	EONIA +1 %
	2 082 389,86	27/12/2006	30/06/2031	EONIA +1 %
	52 946 563,21	19/12/2014	27/03/2028	EURIBOR 6 mois +1,00 % ou 0,78 %
	445 699,04	07/05/2015	07/05/2027	EURIBOR 3 mois + 2,20 %
	83 819 402,58			
	540 936,84	08/12/2014	08/12/2026	USD TERM SOFR CME 6M+
USD	490 357,27	07/05/2015	07/05/2027	Spread Adjustments USD LIBOR 6M + 2,20 %
	549 000,00	29/05/2015	29/05/2027	USD TERM SOFR CME 6M+
	523 540,16	25/01/2016	02/02/2026	Spread Adjustments USD LIBOR 6M + 2,20 %
	505 543,27	25/01/2016	25/01/2028	SOFR 3 mois + Spread Adjustments + 2,20 %
	2 609 377,54			SOFR 3 mois + Spread Adjustments + 1,65 %
				SOFR 3 mois + Spread Adjustments + 2,20 %
JPY	270 821 422,30	18/09/2018	14/09/2030	TONAR +0,16 %
	126 389 702,19	11/07/2019	11/07/2031	TONAR +0,16 %
	124 741 816,35	12/09/2019	12/09/2031	TONAR +0,16 %
	521 952 940,84			

X. – Evènements postérieurs à la clôture

Le 28 février 2026, un conflit armé a éclaté entre l'Iran et les États-Unis, alliés à Israël.

La société PARILEASE n'est pas présente au Moyen-Orient et n'est pas directement exposée au conflit mais pourrait être impactée par les conséquences économiques de la crise dont les impacts ne sont pas à ce jour mesurables.

Un projet de réduction du capital de l'entité PARILEASE est toujours en cours d'étude.

IV. – Affectation du résultat

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Président, décide d'affecter en totalité la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à (3.003.217,85) euros au compte « Report à Nouveau » déficitaire qui sera ainsi porté de (180.038.391,68) euros à (183.041.609,53) euros comme suit :

Origine (En euros.)	
Perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025	(3.003.217,85)
Poste « Report à nouveau » déficitaire	(180.038.391,68)
Soit un total de :	= (183.041.609,53)
Lequel ne formant pas de bénéfice distribuable	
Affectation du total ne formant pas de bénéfice distribuable	
Dotation au poste « Report à nouveau » déficitaire	(183.041.609,53)
Total	= (183.041.609,53)

L'Associé Unique prend acte, compte tenu de l'absence de bénéfice distribuable, qu'il n'y aura pas de distribution de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

A cet égard, il est précisé que le poste « Report à nouveau » présentera, après affectation, un solde déficitaire de (183.041.609,53) euros.

Enfin, l'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

V. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PARILEASE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport établi en application de l'article L. 821-63 III du Code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « II - Principes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de nouveaux règlements ANC.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport établi en application de l'article L. 821-63 III du Code de commerce

Nous avons établi le rapport prévu par l'article L. 821-63 III du Code de commerce qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à la connaissance de son destinataire, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous fournissons également dans le rapport prévu par l'article L. 821-63 III du Code de commerce la déclaration prévue par l'article L. 821-63 du Code de commerce confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Paris-La Défense, le 18 mai 2026
Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Aurélien LAGARDE

ERNST & YOUNG et Autres
Matthieu PRECHOUX

VI. – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.